

Le Directeur Général de la Cnamts répond à la revue Prescrire à propos de la base Thériaque^o

Inséré dans le numéro de février de Prescrire et sur votre site internet, vous avez publié un communiqué intitulé "Information indépendante sur les médicaments : la destruction annoncée de la base Thériaque^o". Ce communiqué comportant de nombreuses inexactitudes, traduisant une connaissance incomplète du dossier, je souhaite apporter les précisions suivantes et réaffirmer l'engagement de l'Assurance maladie pour la base Thériaque^o.

Lors du comité directeur et de l'assemblée générale du 30 novembre dernier du GIE SIPS (a), les trois caisses nationales copropriétaires avec le Cnhim des droits de la base ont décidé de moderniser cet outil d'information scientifique et indépendante sur le médicament qu'elle finance depuis plus de 10 ans, ce qui ne remet nullement en cause son avenir.

L'Assurance maladie est plus que jamais consciente de la plus-value de cet outil dans l'informatisation du circuit du médicament et dans la mise en œuvre des Contrats de Bon Usage, objectifs fédérateurs pour les pharmaciens hospitaliers, les établissements de santé et l'Assurance maladie.

Toutefois, dans un contexte budgétaire strictement encadré, l'Assurance maladie se doit d'envisager les financements auxquels elle participe sous l'angle de l'efficacité. Il ne peut donc, en aucun cas, être question que l'engagement financier pris par l'Assurance maladie soit destiné à un produit dont la qualité et l'efficacité seraient dégradées.

La stratégie, que l'Assurance maladie propose de mettre en œuvre, a pour finalité de répondre aux objectifs de bon usage du médicament à l'hôpital, l'optimisation de la prescription médicale, de son analyse pharmaceutique, de la délivrance et de la mise à disposition d'informations sur le médicament. Cette stratégie

visera également à satisfaire les besoins propres de l'Assurance maladie. Pour répondre à ces attentes, un Comité, constitué d'utilisateurs issus de diverses spécialités médicales et pharmaceutiques, dont des pharmaciens des hôpitaux, va être créé pour analyser la pertinence des items présents dans la base et la possibilité d'en intégrer de nouveaux.

L'Assurance maladie a proposé d'améliorer la gestion financière du GIE. Une des propositions émises consiste à optimiser des ressources en confiant à des pharmaciens notamment hospitaliers, les opérations d'expertise sur les données et en recrutant des opérateurs de saisie qui verront leur travail encadré, validé et complété par un pharmacien référent.

Contrairement aux informations diffusées, l'Assurance maladie n'a jamais envisagé d'exclure la compétence pharmaceutique qui est le socle même de la plus-value intellectuelle de la base.

Ainsi, l'Assurance maladie affirme une nouvelle fois sa volonté de poursuivre le développement d'une base publique de données, fiable, performante et indépendante.

Frédéric van Rookeghem
Directeur Général
de la Caisse nationale
d'assurance maladie
des travailleurs salariés

a- NDLR. Le groupement d'intérêt économique SIPS a été créé en janvier 2004, et est constitué du Centre national hospitalier d'information sur le médicament (Cnhim ; Présidente, Mme Jacqueline Grassin, Hôpital de Bicêtre 78 rue du Général Leclerc BP 11 94272 Le Kremlin Bicêtre cedex France) et des trois caisses nationales d'assurance maladie, dont la Caisse nationale d'assurance maladie des travailleurs salariés (Cnamts ; Directeur général, Frédéric van Rookeghem, 50 avenue du Pr André Lémierre 75986 Paris cedex 20 France).



Bien que disposant d'un dossier consistant sur Thériaque^o, nous ne polémiquerons pas avec le Directeur Général de la Cnamts.

Il laisse entendre que les « besoins propres de l'Assurance maladie » sont superposables à ceux des professionnels de santé. Nous ne partageons pas ce point de vue.

Il écrit comme si le Cnhim, son expertise pharmaceutique, son antériorité, son réseau de pharmaciens hospitaliers parmi les plus compétents n'existaient pas. C'est bien là le reproche majeur que nous lui adressons.

Il semble cependant faire un début de marche arrière. Il ne parle plus de décision, mais de proposition. Il affirme sa « volonté de poursuivre le développement d'une base publique de données fiable, performante et indépendante ».

Cette démarche annoncée aboutira-t-elle, rendant au Cnhim ses droits sur Thériaque^o, et les moyens du développement de cette base au service de tous ?

C'est avec beaucoup d'attention que la revue Prescrire et ses lecteurs examineront ce qui va se passer en pratique.

©La revue Prescrire